

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail pour l'administration centrale du 10 mars 2022 : Une matinée à caractère informatif...

Télétravail de droit commun : L'arrêté et la note publiés sous 2 mois

Suite à l'accord ministériel sur le télétravail, signé le 24 février 2022, par l'ensemble des organisations syndicales (OS), le MAA entre dans la phase d'actualisation de l'arrêté concerné de 2016. Celui-ci est en effet devenu obsolète du fait de l'extension du périmètre et des missions télétravaillés. Doit être également publiée une note, essentiellement illustrative, focale sur certains aspects du télétravail, permettant de bien comprendre l'économie de cette nouvelle organisation. Ces « textes » doivent être publiés dans les 2 mois suivants la date de signature de l'accord, suivra la mise en place du télétravail de droit commun dans les nouvelles conditions établie par l'accord.

Nouvelles mesures Covid-19 : Le MAA en attente... des instructions de la DGAFP

Le SRH rappelle les évolutions récentes en matière de situation administrative des cas contacts (à risque / modérés) communiquées par mél aux agents (FlashInfo RH).

Sur le protocole sanitaire, le port du masque, les gestes barrières, la situation des agents en position de vulnérabilité, le télétravail exceptionnel de 3 jours par semaine dans la fonction publique à partir du 14 mars 2022 (date annoncée par le premier ministre de pour lever le passe vaccinal), le SRH est en attente des dispositions de la DGAFP, à paraître le 11 mars 2022, pour commencer à les décliner au MAA. Aucune disposition ne sera décidée avant cela.

Les OS demandent au SRH des consignes claires et précises, des situations de tensions entre agents, liés à la crainte de la contamination ayant déjà été observées. Le SRH en appelle à la responsabilité individuelle et à raison gardée et, le cas échéant, étudiera l'opportunité d'installer des capteurs de CO2 dans les bureaux, comme c'est le cas pour les salles de réunion, pour apaiser les tensions liées à l'ouverture des fenêtres...

FO Agriculture attire l'attention de l'administration sur les agents bénéficiant actuellement de 3 jours de télétravail par semaine, grâce au complément possible en télétravail exceptionnel, lié à la situation sanitaire. Il ne serait pas souhaitable de demander à ces agents de revenir à 2 jours pendant 1 à 2 mois en attendant que les textes déclinant l'accord sur le télétravail de droit commun paraissent.

Quid des données médicales collectées par la MAA

Les différentes vagues de Covid-19 ont permis au MAA de collecter certaines données de santé de ses agents. Leur stockage, conservation, le cas échéant, destruction et vérification de celle-ci et enfin le droit de regard des agents sur les données doivent se conformer aux dispositions en vigueur. Au regard de la confusion entre les sphères privées et publiques à l'occasion de cette crise, les OS s'interrogent sur le respect des règles en la matière.

Pour le SRH, il n'y a pas de sujet. Les données collectées étaient anonymisées avant leur remontée à la DGAFP et les agents concernés étaient informés du caractère non obligatoire de la déclaration de leur situation vis-à-vis du Covid-19. En somme, ils ont donné leur consentement lors de cette déclaration.

Pour **FO Agriculture**, cette réponse n'est pas suffisante puisque les agents avaient agi pour l'intérêt général au moment de la communication de ces données et devraient désormais recouvrer leurs droits sur celles-ci.

Pour information, considérant l'arrêt des remontées des cas (d'infection ou contacts) à la DGAFP, le SRH devrait suspendre les enquêtes menées dans l'enseignement agricole.

Programmation de prévention pour l'administration centrales (sites parisiens)

Sa présentation n'a pas permis d'ouvrir un débat sur le fond. Dans les grandes lignes, les actions prévues pour les axes 1 « Déplacement interne » ou l'axe 2 « Gestes et postures » n'ont été que pour partie initiées par, le cas échéant, les MAG ou le cabinet médical. Pour l'axe 3 « Amélioration du dispositif en cas d'attaque », certaines OS déplorent l'absence complète d'information disponible sur le sujet. (Ndlr : une prochaine instance est très attendue pour échanger concrètement sur le sujet). Par ailleurs, certaines OS déplorent également un manque d'anticipation des travaux sur le site de Vaugirard conduisant, en cas d'évacuation, à l'absence d'un lieu de rassemblement. A l'inverse, les OS avaient été destinataires du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Le document faisait l'objet d'un certain nombre de remarques de fond et de forme de leurs parts. Cependant, le MAA n'était pas en mesure de les recevoir. Elles ont donc été invitées à les faire remonter, post réunion, par mél, sous un délai de 15 jours.

Par ailleurs, **FO Agriculture** déplore, malgré les diagnostics fins déjà réalisées sur les RPS dans la plupart des structures de l'AC, à l'exception de la DGER, l'absence de plan d'action consécutif.

Face à ces constats, le MAA confirme n'avoir pas suivi, le diagnostic sur les RPS, d'un ensemble d'actions, du fait de la difficulté à les construire. Il semblerait que l'ensemble de la fonction publique soit dans la même situation. Le MAA propose de faire un diagnostic de la situation permettant de comprendre « ce qui n'a pas marché ». Enfin, il propose de faire reposer le levier de lutte contre les RPS en premier lieu sur les chefs de bureau et leurs adjoints.

Plan santé et sécurité au travail 2021-2026

Le plan définitif sera officiellement présenté par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques le 14 mars prochain, [Consulter le plan](#). Ce plan doit s'appliquer aux 3 versants de la fonction publique (État, Territoriale et Hospitalière) en vue de d'enter dans une culture commune de la prévention de la santé et la sécurité au travail. Les actions seront présentées aux OS dans le cadre du dialogue social et co-pilotées par tous les ministères. Le MAA s'est positionné sur 3 d'entre elles : la « Formation et prévention » à l'attention des managers, la « Prise en compte des risques d'incivilité et de violence » (en partenariat avec l'université de Clermont-Ferrand), les « RPS spécifiques aux encadrants ». Des indicateurs seront établis pour chacune d'elles et permettront d'en évaluer l'efficacité.

Les OS déplorent la pauvreté de l'engagement et le manque d'ambition du MAA au regard du champ ouvert par le plan établi pour la fonction publique. Pour le SRH, la démarche venant d'être initiée, le MAA pourra se nourrir au fur et à mesure des travaux menés sur des actions pilotées par les autres ministères. De plus, l'ensemble des actions n'était pas ouvertes à candidature, la DGAFP s'étant réservée certaines d'entre elles.

Face aux résultats alarmants du baromètre social aucun plan d'action consacré !

Le constat est le suivant : 51% d'avis défavorables sur les acteurs de la prévention (ISST, IGAPS) en cas de situation difficile, 44% estimant la communication adaptée, 3 agents sur 10 considérant ne pas disposer des informations suffisantes sur l'actualité et l'évolution des structures, 40% estimant que le dialogue social n'étant pas suffisant, 50% estimant ne pas être accompagnés de manière satisfaisante dans le déroulement de leur carrière, 51% ne se sentant pas soutenus, ni accompagnés lors de situation difficile, 35 % ayant déjà été confrontés à des actes de violence ou à des agissements sexistes. Pourtant le MAA ne souhaite pas engager d'actions spécifiques et se limiter aux actions déjà prévues tout en conduisant un nouveau baromètre social en 2022.

L'ensemble des OS ne se satisfont pas de cette position.

Enquête sur les « risques psycho-sociaux » (RPS)

Suite à un contexte particulièrement riche en matière de bouleversements des conditions de travail des agents (Covid-19, télétravail, densification de l'occupation des bâtiments, relocalisation, déménagement réorganisation du SNUM, de la DGAL et de la DPMA), les OS proposent l'ouverture d'une enquête RPS pour estimer leurs impacts sur les agents et identifier les RPS consécutifs en vue de mettre en œuvre les mesures curatives et préventives nécessaires. Le MAA ne se positionne pas sur la question.

FO Agriculture souligne que les enquêtes et les plans d'action sur les RPS doivent relever d'une priorité du programme de prévention en administration centrale et du plan santé et sécurité de part tous ces bouleversements organisationnels.

Questions diverses

Affaire « BCAB »

Selon la cheffe du BCAB par intérim, l'ambiance y serait plus sereine, la crise est passée, le sujet est rarement évoqué, le chemin semblerait accompli, de nouvelles modalités de travail ayant été mise en place. Un assistant de prévention a été nommé dont la mission est de renforcer la qualité de vie au travail et remonter, le cas échéant, des alertes. Un chef de la modernisation a été également nommé et l'objectif de considérer les agents établi. Ces derniers sont interrogés sur les projets à faire et leur expression est favorisée. Leurs savoirs et compétences sont valorisés à travers divers outils (revue des secteurs, bulletin d'information...). Pour le moment, ni chef de BCAB, ni adjoint n'ont été nommés. Actuellement, le BCAB est en attente et se prépare à l'arrivée d'un nouveau cabinet du ministre.

Avis « Bureau du cabinet » *Les représentant des OS au CHSCT-AC demandent qu'une expertise agréée au titre de l'article 55 du décret 82-453 du 28 mai 1982 soit diligentée au sein du bureau du cabinet pour faire suite aux alertes qui ont été données sur le mal être des agents. Pour ce faire, les modalités de cette expertise agréées devront être concertées avec les membres du CHSCT-AC. L'objectif de cette démarche est de mettre à la disposition des encadrants les outils pour reconstruire un collectif de travail sur des bases solides.*

Avis adopté à l'unanimité des voix

Création d'un poste de conseiller de prévention à temps plein

Les OS déplorent un réseau d'assistants de prévention (AP) en décrépitude, de 14 AP, il n'en reste que 3 ou 4 désormais. De plus, aucune animation de réseau n'a été réalisée depuis des années alors que la prévention est un levier essentiel de l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Avis « Conseiller de prévention » *: Le CHSCT-AC demande qu'un poste de conseiller de prévention à temps plein soit créé afin d'animer le réseau des assistants de prévention d'administration centrale et coordonner les actions de prévention au sein des différentes directions de l'administration centrale.*

Avis adopté à l'unanimité des voix

Réorganisation du SNUM

Les OS alertent sur la situation de détresse que vivent certains agents du SNUM suite à sa réorganisation. Ces derniers souffrent de l'absence de coordination dans leur accompagnement. Ils ont l'impression de « se faire balader d'un service à l'autre » et ont perdu toute confiance dans leur employeur. A ce stade, un accompagnement social et médico-social est nécessaire. Elles demandent que le MAA s'en rapproche urgemment afin de trouver une voie de sortie à ces situations complexes.

De plus, les OS déplorent le manque d'accompagnement au sein du nouveau service empêchant de mener efficacement la transition vers les nouvelles missions dévolues aux agents.

Le MAA s'étonne de la situation considérant que les IGAPS sont justement chargés de l'accompagnement des situations complexes et identifiés comme points de contact des agents. Quant à l'accompagnement de la transition de mission du SNUM, une enveloppe dédiée aux actions de formation a été ouverte pour les agents sur l'adaptation à leurs nouvelles missions et pour les managers à recréer un collectif de travail. Le coût des formations n'a pas de caractère rédhibitoire. Enfin, le MAA indique qu'il compte s'appuyer sur la méthodologie mise en place pour la réorganisation du SNUM si d'autres services devaient être réorganisés à l'avenir.

FO Agriculture émet de forts doutes, au vu des nombreux problèmes identifiés et les agents pour lesquels la situation n'a pas été convenablement gérée, sauf à rectifier le tir et à assurer un meilleur suivi individuel.

Quoiqu'il en soit, les OS resteront vigilantes tant que des solutions équitables n'auront pas été proposées aux agents non repositionnés ou restant en situation de détresse.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

